

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 20 JUIN 2014 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET, Adjointes au Maire.

MMES Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Josette GUERRIER, Marie LABROSSE, Pascale LABART, M. Gérard LEFEBVRE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean BARTHOMEUF (pouvoir donné à Josette GUERRIER), Francis BLOCH (pouvoir donné à Katia PERRET) à partir du point n°3, Pierre-Louis BALLETT (pouvoir donné à Marie LABROSSE), Peter WATSON (pouvoir donné à Pascale LABART), Florent PATIN (pouvoir donné à Bernard REY), Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Sandrine MAZZOTTI)

Secrétaire de séance : Evelyne DOY

Convocation faite le : 12 JUIN 2014

publiée le : 12 JUIN 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2014 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications suivantes :

- Concernant les rythmes scolaires, partie XI, les horaires du mercredi sont de 9h à 12h ;
- A la demande d'A. BLANC-MONOT, dans la partie VIII, concernant le vote contre la garantie d'emprunt accordée à Dynacité pour les logements sociaux du lotissement l'Hermitage. Il est précisé que « nous nous opposons à ces constructions, du lotissement l'Hermitage et la Plaisance, pour des raisons de sécurité (avenue des helvétés) et d'environnement (problème d'assainissement sur la station de Saint-Bernard) suivant en cela les recommandations insistantes du Préfet. »
- A la demande d'A. BLANC-MONOT, le maire précise ce qu'il entend par « constructibilité sauvage », dans la partie XII. Pour le Maire, il ne s'agit pas de construction illégale, mais de construction anarchique, illimitée et sans maîtrise.

I – ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire insiste sur le fait que les conseils municipaux ont été « convoqués » ce vendredi 20 juin pour désigner les délégués des conseils municipaux, qui devront élire les sénateurs. Pour la commune de St Bernard, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être désignés.

Une seule liste a été présentée : la liste Encore mieux pour tous, constituée de 3 délégués titulaires (REY Bernard, PERRET Katia et BARTHOMEUF Jean) et de 3 délégués suppléants (MAZZOTTI Sandrine, BLOCH Francis et LABROSSE Marie).

La liste Encore mieux pour tous a été élue par 15 voix.

L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 28 septembre 2014.

II – CHEMIN DU FOUR A PAIN

Le Maire informe que le propriétaire de la parcelle AE 29, M. RICHARD, revendique la propriété de la partie du Chemin du Four à Pain qui longe sa propriété. Ce que les documents officiels confirment. A ce titre, il demande depuis plusieurs années, la fermeture dudit chemin et la fin de la circulation.

Le Maire et F. BLOCH ont rencontré M. RICHARD afin de pouvoir discuter sur ce qu'il est possible de faire ou non. Sachant que doit être pris en compte la tournée des camions du SMICTOM. Le Maire va organiser très prochainement une rencontre avec tous les riverains du chemin du Four à Pain. Et rappelle que le conseil municipal décidera de la reprise du chemin, soit par exemple pour la création d'une voie verte par le rachat à M. RICHARD de la parcelle, soit par la voie de l'expropriation, ce qui implique de saisir le tribunal. Cela n'a pas été formulé aussi directement. Le maire a insisté sur le fait qu'il voulait justement éviter le tribunal.

G.LEFEBVRE indique que les troncs d'arbre qui font barrages sont dangereux plus particulièrement la nuit en raison du peu d'éclairage, et qu'un balisage s'impose.

III – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CHEMINEMENT PIETONNIER AVENUE DES HELVETES

Monsieur Le Maire propose de réaliser des travaux pour créer un cheminement piétonnier sur une partie du Chemin des Erables (du côté de l'Avenue des Helvètes), et un cheminement piétonnier Avenue des Helvètes (entre le Chemin des Erables et le Chemin du Pressoir). Le montant global des travaux est estimé à 16 036 € HT.

Une discussion s'engage. Pour G.LEFEBVRE, la réalisation de travaux qui prévoit l'implantation d'un abri-bus sur une trajectoire accidentogène connue pose question. Le conseil aura à rendre des comptes en cas de nouvel accident. Il rappelle que lors de la précédente mandature, un budget de 52 000 euros a été voté pour sécuriser l'avenue des Helvètes (piéton/routier). Budget destiné à satisfaire et répondre au pré-requis du commissaire enquêteur qui conditionne l'ouverture à la construction du lotissement La Plaisance. Ne pas confondre achèvement d'aménagement et ouverture à la construction. Il serait intéressant de connaître le montant de la PVR (participation voies et réseaux) qui a été négocié avec le promoteur.

Monsieur le Maire qui n'avait pas connaissance de ce budget demande à ce que des recherches soient faites.

Le Maire explique que cet aménagement va dans le sens du développement des déplacements doux.

E. DOY souligne que le problème est pris à l'envers : qu'avant de demander la subvention il serait bien de prendre le temps d'analyser ce projet. K. PERRET répond que pour obtenir la subvention, il est nécessaire de faire la demande maintenant.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à 12 voix POUR, 3 CONTRE (A. BLANC-MONOT, G. LEFEBVRE et E. DOY) et 0 ABSTENTION, de réaliser ces travaux, et SOLLICITE pour l'ensemble de

l'opération une subvention au Conseil Général de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2015, ainsi qu'auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX PREAU ECOLE

Monsieur Le Maire propose de réaliser des travaux d'acoustique et de réfection de la peinture du préau de l'école.

P. LABART présente les devis obtenus. Le préau est très bruyant. Afin de limiter le bruit, il est proposé de placer des panneaux au plafond pour capter le bruit. Ces blocs de mousse sont souples, il n'y a aucun risque de casse. Il est proposé de repeindre le préau et la fresque.

Le montant global des travaux est estimé à 6 830.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à 14 voix POUR, 1 CONTRE (J. BARTHOMEUF) et 0 ABSTENTION, de réaliser les travaux d'acoustique et de réfection de la peinture du préau de l'école ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise MCP de Chalamont (01320) pour les travaux d'acoustique, pour un montant de 4 830.50 € HT, et le devis de l'entreprise DURAND de Fareins (01480), pour la peinture, pour un montant de 2 000 € HT.
- SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une subvention au Conseil Général de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2015, ainsi qu'auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

V – QUESTIONS DIVERSES

A – Embauche personnel entretien bâtiments

A la demande d'A. BLANC-MONOT, il est indiqué que Mme Natacha BLANCHETETE a été recrutée sur un CDD pour remplacer Mme Pierrette ETEVENARD.

B – Tôt ou Tard

A. BLANC-MONOT demande quand sera versée la subvention de la mairie à Tôt ou Tard, et si les heures supplémentaires de Ghislaine ROSIER ont été payées.

Le Maire souhaite au préalable comprendre comment sont réparties ses heures. Il précise qu'il ne souhaite pas avoir de « salaire déguisé ».

Une remise à plat est en cours sur les horaires du personnel à l'école, afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

Signatures :